



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Assainissement financier

Les mesures DEFI 2006-2007 ont atteint 96% de leur objectif

Le Conseil d'Etat transmet à la Commission des finances son rapport sur les mesures d'assainissement prises dans le cadre de la démarche DEFI en 2006 et 2007. Le total des mesures réalisées s'élève à 115,7 millions, soit 96% de l'objectif financier fixé par le Grand Conseil. Le Gouvernement qualifie ce bilan de satisfaisant. Il entend poursuivre la simplification des processus administratifs dans l'esprit qui a prévalu lors de la démarche DEFI.

Le Conseil d'Etat a initié la démarche DEFI pour contribuer à l'assainissement des finances et simplifier l'administration en revoyant les standards de son activité. Partie intégrante de la planification financière, le projet soumis au Grand Conseil visait un objectif financier à hauteur de 60 millions de francs en 2006 et 60 millions supplémentaires en 2007.

Concrètement, l'Etat s'est engagé à mettre en oeuvre 475 mesures sur les deux ans (300 en 2006 et 175 en 2007) pour une amélioration prévue du résultat de 120,5 millions.

Au final, les mesures effectivement réalisées ont produit un effet financier global de 115,7 millions, soit 96,04% de l'objectif fixé. Au total, 377 mesures ont été entièrement réalisées, dont 63 au-delà des impacts prévus.

En outre, 56 mesures n'ont été que partiellement réalisées et 42 mesures n'ont pas pu être réalisées durant la période considérée ou ont été abandonnées. Dans cette dernière catégorie se trouve notamment le projet d'autonomisation du Service des

automobiles et de la navigation, refusé par la population vaudoise.

La démarche comportait aussi des incidences sur le personnel de l'Etat, avec une réduction nette planifiée de 62,2 postes de travail. Le bilan final établit que 59,2 postes ont été effectivement supprimés, soit trois postes de moins que prévu.

En 2007, la seconde phase de DEFI marquait la fin des grands programmes d'assainissement des finances cantonales, pour des effets cumulés de plus de 370 millions de francs depuis 2004. Pour le Conseil d'Etat cependant, l'esprit qui a animé la démarche DEFI doit persister. C'est l'un des objectifs de son Programme de législature, plus particulièrement dans le cadre de la mesure n°19: «Simplifier les tâches administratives et développer la cyberadministration.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 mai 2008

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat et chef du Département des finances et des relations extérieures (021 316 20 01). Le rapport sur les mesures DEFI 2006-2007 peut être consulté sur www.vd.ch, thème «finances publiques»

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[Bilan_mesures_DEFI_2006-2007](#)